



SOLIDARITÉ CONTRE L'APARTHEID!

DOCUMENTATION
F.G.M.M.



LA F.G.M.M. REÇOIT DES SYNDICALISTES SUD-AFRICAINS

QUEL AVENIR POUR LES MINEURS ?

La situation de l'emploi dans les mines continue de se dégrader. La plupart de nos substances connaissent des problèmes d'avenir, de fermeture de puits, et pourront se traduire par des licenciements. Le dépôt de bilan des Ardoises d'Anjou pose le problème de la situation de 500 mineurs. La C.F.D.T. a un certain nombre de propositions à faire : formation de jeunes, retraites anticipées, mais surtout assurer un contrôle plus précis des ardoises importées d'Espagne. Dans les Charbonnages, la Lorraine n'a pas de garanties quant à l'exploitation totale de son gisement, vu les problèmes d'écoulement. Le Nord risque de fermer beaucoup plus rapidement. Dans ce secteur, la C.F.D.T. a fait un certain nombre de propositions, qui n'ont pas été prises en compte. La décision de fermer le puits de Rozel à Monceau-les-Mines a suscité une réaction immédiate du Syndicat des Mineurs C.F.D.T. et C.G.T. Un premier résultat positif (prolongement de l'activité pendant 6 semaines) démontre que l'action unie sur des bases claires permet, encore aujourd'hui, d'obtenir des résultats. Dans beaucoup de secteurs miniers, cette unité n'a pas pu se réaliser pour des raisons idéologiques et de divergences d'analyse. Cette réalité conduit souvent à des tensions, à des actions qui ont dégénéré et qui frisent l'irresponsabilité.

Les mineurs de potasse ont des inquiétudes également pour leur avenir. Un certain nombre d'incertitudes confortent sérieusement cette réalité (baisse du dollar, dotations de l'Etat actionnaire, dénationalisation, etc.)

Dans les mines de fer, il y a eu de nouvelles fermetures de puits. La situation dans notre profession est alarmante. Afin d'y faire face, le plus efficacement possible, l'Union Fédérale des Mineurs C.F.D.T. a pris l'initiative de proposer une réunion intersyndicale entre toutes les fédérations de mineurs.

Malgré les divergences que nous rencontrons souvent sur le terrain, il nous paraît nécessaire d'essayer de surmonter ces obstacles. Sans vouloir dramatiser la situation, notre organisation considère qu'une démarche intersyndicale, concernant l'avenir des mines nationales est nécessaire. Quand on sait qu'au niveau européen, c'est une politique de dévelo-

pement des exploitations minières, qui est mise en place, il nous paraît évident que la France ne peut pas être en dehors de cette logique. Dans ce sens, l'Union Fédérale des Mineurs C.F.D.T. proposera à l'interfédérale, d'envisager un certain nombre de démarches et d'initiatives communes.

MOBILITÉ, OUI, MAIS ?

Un gars du Nord raconte

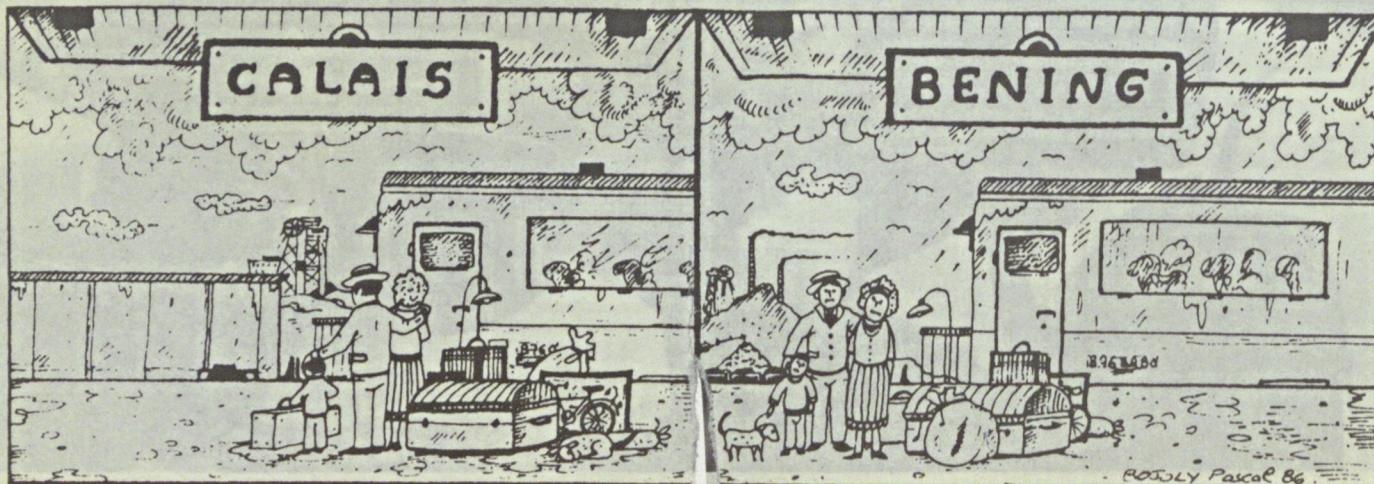
Il faut en parler, ceux qui ne sont pas concernés, ne peuvent pas savoir tout ce que cela entraîne comme conséquence, quand il faut prendre un nouveau départ ; laisser derrière soi une région, qui jadis, était prospère et que l'on voit mourir ; et se sentir impuissant devant tant d'injustices. Il faut se faire de nouveaux amis, s'adapter à un travail qui n'était pas le sien et surtout garder le moral, dans une région qui n'est pas la sienne.

Tout cela n'est pas facile ! et j'espère que je m'acclimaterai vite dans ma nouvelle situation, que les Lorrains me soutiendront et ne me repousseront pas comme un voleur de travail, je ne suis pas responsable de cela. Dans le Nord, on ferme à tout va et on m'a fait comprendre que si je ne partais pas, mon avenir était incertain. Qu'auriez-vous fait, mon choix était presque forcé, il me fallait penser à mon avenir et à celui de ma famille.

Depuis que je suis en Lorraine, cela fait maintenant trois mois, je constate

avec inquiétude, que l'on parle des restructurations, de mutations vers E.D.F., etc. Il ne manquerait plus que l'on me demande de repartir à nouveau, cela me fait peur et m'inquiète. Je ne suis pas le jouet des ces Messieurs les Patron, ni la marionnette d'un enfant trop gâté, cela m'inquiète d'autant plus que dans le Nord, on a fermé de la même façon (restructurations, mutations, privatisations). Alors Camarades, ne vous laissez pas faire, ni manipuler. Je l'ai vu, moi, mon pays natal s'assombrir et cela me ferait mal au cœur de voir la Lorraine se mourir aussi.

Je suis content d'avoir pu m'exprimer, d'avoir pu dire ce que j'avais sur le cœur, pour moi, mais aussi pour mes copains, qui comme moi, reprennent un nouveau départ, dans une région qui leur est nouvelle et dire aux Lorrains "Battons-nous" pour que cesse la "casse" de l'entreprise et pour que les houillères continuent d'exister au moins quelque part en France, car le charbon vous le savez est une énergie valable et nécessaire et puis c'est notre emploi.



Spectateurs ou acteurs ?

Tout a été tellement commenté, décrypté, décortiqué, qu'il ne semble pas nécessaire de revenir plus à fond sur les chiffres des élections du 16 mars ; deux mois après, il paraît plus judicieux, pour ce qui nous concerne, de voir la traduction du vote des Français en terme constitutionnel et surtout les retombées qu'on peut en attendre ou plutôt craindre sur la vie des salariés et sur le syndicalisme. Le Président de la République a donc nommé un Premier Ministre issu de la Nouvelle Majorité Parlementaire. Au-delà de l'aspect "Première dans les annales" dans la façon de former le gouvernement après un "tour d'horizon" avec le pressentit, il faut discerner un certain nombre de tractations se traduisant au grand jour par des récussions de-ci, et des suggestions de-là qui témoignent de la confortable marge de manœuvre dont dispose le Chef de l'Etat en raison de la faiblesse numérique de la Majorité et des Pouvoirs que lui confère la Constitution. Sous des apparences de coexistence pour "raison d'Etat", ces tractations cachent autant de futurs points de fractures sur les divergences de fond qui ne manqueront pas de s'exprimer entre l'Elysée et Matignon. Parallèlement, la recherche d'une cohésion maximum tant dans l'entourage du Premier Ministre que dans ses rapports avec le Parlement se transforme progressivement en un verrouillage systématique et engendre un net déséquilibre entre le plus grand parti de la Majorité et la nébuleuse que constitue l'U.D.F. Si les "couacs" ne sont pas encore très audibles, les rancunes soi-disant "jetées à la rivière" de personnalités aujourd'hui dans la nature remonteront sans doute à la surface à l'occasion de tel ou tel événement. Les lignes de fractures sont donc multiples qu'elles soient internes à la majorité ou qu'elles lui soient extérieures. Là où les affaires se compliquent, c'est que cette échéance n'étant qu'une péripétie en vue des présidentielles, la nouvelle Majorité est condamnée à agir sur la base de son programme sous peine de conduire, dans un fauteuil, le candidat socialiste à l'Elysée. Il est cependant loin d'être acquis que tous les électeurs de l'actuelle Majorité soient en accord avec chaque point de la plate-forme R.P.R.-U.D.F. L'hôte de l'Elysée qui le sait bien, saura user en son temps "des compétences que lui attribue sa fonction". Il a à sa disposition une panoplie de moyens qui peuvent s'avérer redoutables politiquement. Et nous pendant ce temps ? Eh bien nous, nous risquons de nous trouver dans les gradins du Court Central, alors que les parties qui nous attendent sur les courts annexes, si elles s'annoncent moins palpitantes, n'en seront pas moins décisives. L'équipe d'en face est échauffée et ce qui pouvait jusqu'à présent, de son côté, s'apparenter à un match d'exhibition pourrait bien prendre la tournure d'une finale de Tournoi du Grand Chelem. Ne nous trompons pas de match et surtout ne nous trompons pas de rôle. Notre programme de festivités n'a rien à envier à d'autres ; et nous sommes certains qu'il peut avoir un impact direct sur la vie des salariés. Comme nous disions, il y a trois mois, que les échéances électorales étaient certes importantes mais qu'elles ne supprimaient pas ni ne mettaient en sommeil la situation économique des entreprises et le nombre important de chômeurs, nous disons aujourd'hui que la situation politique nouvelle ne supprime pas l'impérieuse nécessité d'agir, de négocier et de conclure tous les accords possibles au sujet de l'emploi. Une priorité donc et d'autres objectifs notamment la syndicalisation dans les P.M.E. Laisser cet aspect aux seules mains des "politiques" risque de nous réservier bien des surprises et de modifier radicalement le paysage syndical pour ne pas nécessairement aller dans le sens de l'idée que nous nous faisons de la nature et de la raison d'être du syndicalisme. Dans les mois qui viennent, la crédibilité d'une organisation syndicale ne se mesurera pas à sa capacité à compter les points, mais à sa qualité d'interlocuteur en mesure de remporter les points décisifs au regard de ses objectifs. Mais pour ça, il faut être sur le court.

TUNISIE

L'INTOLÉRABLE RÉPRESSION

La TUNISIE est, a priori, considérée en FRANCE, et peut-être à juste titre, comme l'un des pays les plus démocratiques du MAGHREB. Et puis, la TUNISIE c'est le soleil, les palmiers... le Club Méditerranée... un pays de rêve quoi !

Et pourtant, est-ce si simple ? Ce n'est pas évident.

En fait, la situation politique de ce pays se caractérise par des perspectives instables. BOURGUIBA, l'historique Président, a 83 ans. Cet âge ne l'autorise plus à une expérience de règne encore longue. Sa succession est donc ouverte avec tout ce que cela représente d'ambitions, de jeux troubles, de déstabilisations démocratiques, même si BOURGUIBA, lui-même, a désigné son successeur en la personne de son actuel Premier Ministre.

Mais le syndicalisme dans tout cela, que vient-il faire ?

L'Union Générale des Travailleurs Tunisiens (U.G.T.T.) est un syndicat puissant. Cette force organisée, puissamment implantée dans toutes les professions et en particulier dans la métallurgie, peut être conduite à jouer un rôle déterminant dans la succession de BOURGUIBA, ne serait-ce qu'en se basant sur des aspects exclusivement syndicaux.

Elle combat de façon déterminée la politique sociale du Premier Ministre, successeur désigné de BOURGUIBA. En particulier sur les salaires que le gouvernement souhaitait lier à la productivité des entreprises.

La résistance de l'U.G.T.T. ternit l'image de marque du Premier Ministre, ce qui pour lui, est inadmissible. De plus, Habib ACHOUR, Secrétaire général de l'U.G.T.T., compagnon de combat de BOURGUIBA, au temps de la décolonisation du pays, possède un charisme personnel auprès du peuple, une notoriété, qui peuvent l'autoriser à se poser en successeur de BOURGUIBA.

Autant de raisons syndicalo-politiques qui font de l'U.G.T.T. l'adversaire à abattre.

Qu'un syndicat et un gouvernement aient des différents, cela n'est pas fait pour surprendre. Ainsi vont souvent, pour ne pas dire toujours, les rapports entre partenaires sociaux.

Mais que ces rapports se traduisent par une répression alimentant les prisons tunisiennes est une atteinte aux libertés syndicales, aux droits de l'homme et à la démocratie.

Que l'on en juge :

- plus de 100 militants, dont Habib ACHOUR Secrétaire général de l'U.G.T.T. sont aujourd'hui emprisonnés pour des motifs fallacieux, condamnés par une "justice" à la botte du gouvernement ;
- tous les locaux syndicaux appartenant à l'U.G.T.T., que ce soit à Tunis ou en province, ont été investis par la police. Ces locaux ont été mis à la disposition d'un "syndicat fantoche", squelettique, créé de toutes pièces par le parti destourien et entièrement à sa dévotion ;
- de nombreux responsables de l'U.G.T.T. dont Ismaël SAHBANI, secrétaire général de la Fédération de la métallurgie, sont assignés à résidence ;
- près de 500 militants ont été licenciés pour fait de grève. Cette situation devrait conduire dans les prochaines semaines l'U.G.T.T. à appeler à une grève générale.

Lors d'une rencontre à Tunis avec les responsables de la Fédération de la métallurgie de l'U.G.T.T., la F.G.M.M. a assuré nos camarades tunisiens de tout notre soutien et de toute notre solidarité internationale. Elle les a aussi assuré de notre action tant en France, qu'auprès du syndicalisme européen et mondial afin d'alerter l'opinion publique pour exercer une pression nationale et internationale efficace.

La F.G.M.M. est au côté de nos camarades tunisiens car les libertés syndicales, la liberté tout court, ne se partage pas, elle est une et entière.

AU PAYS DE L'APARTHEID L'ESPOIR DANS L'ACTION COLLECTIVE

La F.G.M.M. a eu la grande joie de pouvoir enfin recevoir en France ses camarades syndicalistes d'Afrique du Sud du 23 au 30 mars 1986.

L'Afrique du Sud a une superficie de 2,2 fois la France (1 221 037 km²).

Il s'agit d'une République centralisée dont le Premier Ministre Pieter W. BOTHA est bien connu notamment pour ses annonces répétées de réformes mais qui ne touchent jamais le fond. Le Gouvernement d'Afrique du Sud incarne la poignée de blancs qui opprime l'immense population

de noirs, métis et indiens. La pierre d'angle de la construction de la société est fondée sur la discrimination raciale, distinction par la couleur de peau...

Cependant et c'est peut-être et même sans doute là l'espoir, nos Camarades croient à l'action collective, tout comme nous bien sûr mais dans un autre contexte... et nous aurions beaucoup à apprendre d'eux dans ce domaine. "Les Travailleurs dans les entreprises sont le muscle économique pour le changement" disent-ils. Dans ce pays où le syndicalisme est interdit et là où certains patrons ont compris qu'il était important pour la marche des entreprises "de faire avec", le syndicat fort de plus de 50 % d'adhérents se trouve reconnu de fait. Bien sûr, pas avec les garanties et les droits que nous connaissons en France. Les Camarades sud-africains ont d'ailleurs été fort surpris de notre taux de syndicalisation et interrogatifs sur le poids que ça représente pour les patrons...

Tous les syndicats de la F.I.O.M., regroupant plus de 200 000 adhérents, n'affilient que des membres se déclarant ouvertement et clairement contre la politique d'Apartheid. Ces syndicats sont pluri-racials mais on peut noter qu'un seul sur 10 comporte des adhérents blancs.

Dans les échanges nos camarades se sont montrés très intéressés sur les problèmes de protection sociale (allocations familiales, maternité, maladie), les indemnisations Assedic et préretraites. Ils ont posé beaucoup de questions sur les jeunes

et se sont réjouis de voir des pré-retraités militants F.G.M.M. Ils ont eu la chance de pouvoir saluer ceux de Lorraine en réunion alors que nous étions de passage dans les locaux. Ils sont repartis fatigués mais contents. Le programme était chargé :

- rencontre avec une délégation du Secrétariat National de la F.G.M.M. conduite par Georges GRANGER ;
- réunion avec le secteur international confédéral ;
- interview avec Amnesty International ;
- visite d'une entreprise automobile en Lorraine ;
- gala de soutien organisé par la F.G.M.M. à Saint-Avold et présidé par S.O.S.-RACISME en faveur de la lutte contre l'Apartheid (ouvert au public) ;
- visite d'un puits de mine (exploitation des Houillères du Bassin de Lorraine) ;
- conférence de presse ;
- rencontre amicale avec Jacques CHÉRÈQUE, Préfet Délégué en Lorraine et ancien Secrétaire Général de la F.G.M. ;
- réunion-débat avec les Militants C.F.D.T. du secteur et les associations militantes sur les problèmes de libertés.

On pourrait terminer en disant que sur le point crucial du boycott ou pas boycott économique en direction de l'Afrique du Sud, nos Camarades sont extrêmement prudents et plutôt favorables à un boycott sélectif en direction des Entreprises qui pratiquent la répression syndicale.

La F.G.M.M. a assuré nos Camarades d'Afrique du Sud de toute sa solidarité internationale.



Photos : Philippe COATMEUR

Faire des propositions

La Commission de l'Article XI réunissant Organisations Syndicales et Direction de C.D.F., s'est réunie les 12, 21 et 27 mars 1986.

Issue d'un protocole, cette commission a pour fonction de discuter de l'évolution de la production et du personnel de l'entreprise et d'essayer de faire des propositions aux ministères de tutelle sur ces points.

Dès la première réunion, la C.F.D.T. s'est d'abord étonnée que la Direction ait attendu 3 ans pour réunir cette commission. La C.F.D.T. a ensuite affirmé ses objectifs principaux :

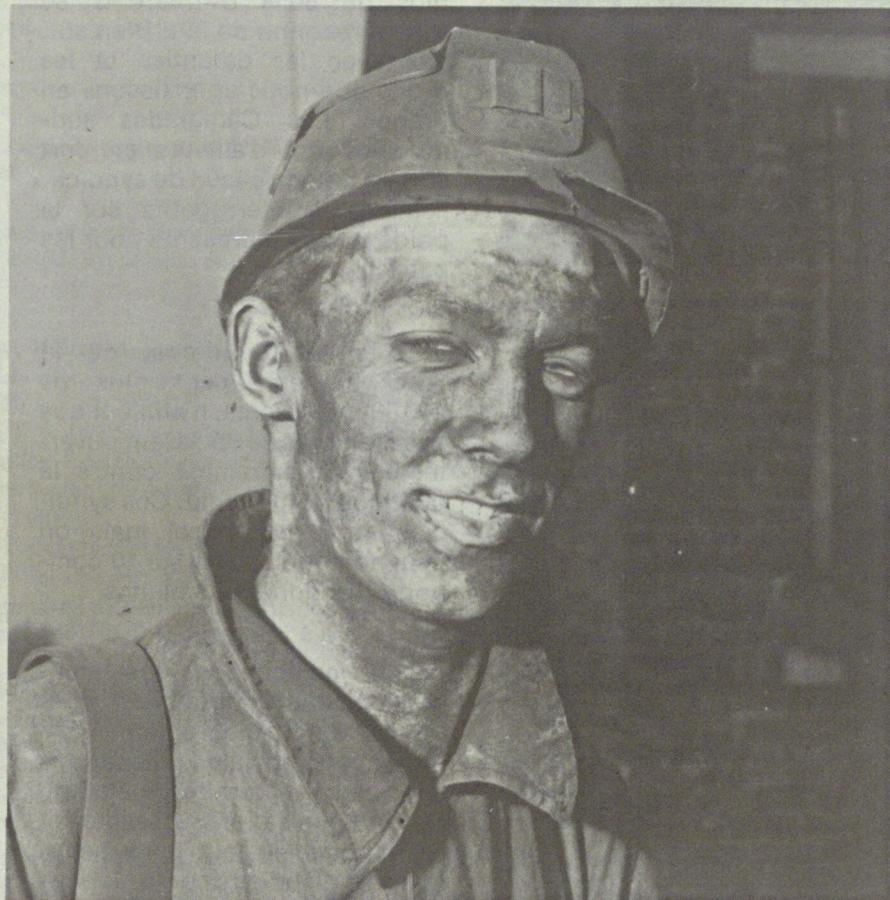
- que cette commission soit une force de propositions volontaristes dépassant les perspectives actuelles de la direction de charbonnage ;
- que l'on tienne compte de la place nécessaire de la France dans la politique charbonnière européenne et mondiale à l'horizon 2000, et donc que notre politique ne soit pas guidée par des événements économiques et politiques ponctuels, mais fasse l'objet d'une planification à long terme ;
- que l'exploitation du charbon français doit être un élément d'indépendance et de diversification énergétique, la France ne peut être à l'écart de la filière charbon, tant sur la construction de matériel minier que dans la recherche de son utilisation, élément important d'industrialisation des bassins miniers, créateurs d'emplois ;
- que toute politique sociale devait profiter aux travailleurs en leur garantissant les droits acquis et leurs pérennisations, un développement de leur formation et de leur carrière professionnelle.

Dans cet esprit, la C.F.D.T. a participé aux groupes de travail dans le but d'approfondir les discussions sur l'ensemble des problèmes posés à l'avenir de notre entreprise, sans a priori ni démagogie. Le fait, pour la C.F.D.T., d'engager les discussions, ne signifie pas qu'elle accepte pour argent comptant les objectifs de la direction, mais ne pas discuter, être totalement négatif, c'est de fait, permettre à la direction d'appliquer ces objectifs et gérer les conséquences.

La C.F.D.T. ne peut accepter certaines affirmations de collaboration sous prétexte qu'elle participe à des discussions de politique énergétique telle que celle de la C.E.S. Définir des objectifs énergétiques et donc charbonniers à long terme néces-

site l'acceptation du débat démocratique et du respect des autres. La C.F.D.T. n'a pas le monopole de la vérité, les autres non plus, pour autant la C.F.D.T. est décidée à défendre la place du charbon dans la politique énergétique française, et dans la lutte pour l'emploi dans les bassins miniers avec et pour les travailleurs.

C'est dans ce sens que l'Union Fédérale C.F.D.T. a décidé d'envoyer une lettre aux autres fédérations de mineurs afin qu'au-delà de la Commission de l'Article XI, nous puissions définir des positions et avoir des démarches communes auprès des différents ministères, afin de défendre la profession minière en France. L'action syndicale passe aussi par des propositions.



REPÈRES

● LES PRIX

Prix de détail I.N.S.E.E. national : en février 1986, 402,1 ; — 0,2 % en un mois ; — 0,1 % depuis le début de l'année ; + 3,4 % en un an. Ce glissement sur 12 mois est un niveau jamais atteint depuis 1967, mais en Allemagne, la hausse annuelle est de 0,7 %. Il reste que l'écart d'inflation France/Allemagne arrive tout de même à se réduire : 2,7 points en février contre 2,9 en janvier.

Cependant, sur les six derniers mois connus, l'Allemagne, sur les 3 derniers mois connus, les prix ont baissé en France de 0,1 % alors qu'ils ont augmenté de 0,1 % en Allemagne.

● LES SALAIRES

Taux de salaire horaire ouvrier.

Au 4^e trimestre, il y a eu une hausse de 1 %, sur 1985 la hausse a été de 5,3 % (pour ce qui concerne l'ensemble de l'industrie, la hausse s'est limitée à 5,1 %).

● S.M.I.C.

Le S.M.I.C. n'a pas bougé depuis le 1^{er} juillet 1985, il est à 26,04 F par heure et à 4 400,76 F mensuel brut soit en net 3 728,32 F.

● MINIMUM GARANTI

Il est resté à 13,72 F depuis le 1^{er} juillet 1985.

● PLAFOND SÉCURITÉ SOCIALE

9 220 F par mois depuis le 1^{er} janvier 1986.

● L'EMPLOI

● Demandes d'emploi en fin de mois.

En février, elles ont baissé de 0,4 %, elles s'établissent à 2 367 000. Depuis le début de l'année, elles ont augmenté de 1,8 %. Sur l'année 1985, elles avaient baissé de 3,4 %.

● Offres d'emploi en fin de mois.

En février, elles ont diminué de 0,7 %, elles se montent à 44 900. Depuis le début de l'année, elles enregistrent une baisse de 2,6 %, alors que sur l'année 1985, elles ont augmenté de 3,8 %.

● LA DURÉE DU TRAVAIL

Selon l'enquête trimestrielle du Ministère du travail sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre au 1^{er} janvier 1986, on relève une durée hebdomadaire de travail de 38,9 heures pour l'ensemble des salariés (— 0,10 h par rapport à octobre 1985 ; — 0,05 h par rapport à janvier 1985).

Pour les ouvriers, la durée du travail s'établit en moyenne à 39 heures (— 0,10 h en 3 mois + 0,05 h en un an) et pour les employés à 38,85 heures (elle est stable en 3 mois, — 0,05 h en un an).

PUITS ROZELAY A BLANZY

On continue l'exploitation !

Lors du C.E. extraordinaire du 17 mars, le Président annonce la "mise en sommeil" de ce puits.

Le vendredi 28 mars 1986, la décision est prise de mettre la taille 1 sous fer, c'est-à-dire déséquipement de la taille ; ce qui signifie plus de charbon à Rozelay.

Les mineurs C.F.D.T. disent : "NON", on continue l'exploitation. En effet, cette taille n'est pas terminée, il reste encore du charbon à extraire, de plus, les espoirs de la Direction sur Darcy ne sont pas ce qu'elle avait espéré, alors pourquoi arrêter à Rozelay ?

La volonté C.F.D.T. de continuer la taille est suivie à 100 % par les mineurs ; ce qui oblige le chef de siège à descendre et à prendre la parole devant les mineurs pour faire pression de toute son autorité et tenter de convaincre les mineurs de mettre la taille sous fer. Les

mineurs lui répondent "Nous voulons travailler, nous ne faisons pas la grève" au poste de nuit de la même journée, la situation est extrêmement tendue, mais les mineurs avec le soutien des militants C.F.D.T. n'abandonnent pas. Autour de la C.F.D.T., s'est créé un esprit de combativité et de solidarité pour le maintien de la taille.

Le mercredi 2 avril, la Direction annonce "la fermeture du puits Rozelay est repoussée d'un mois".

Les mineurs, avec la C.F.D.T., ont gagné. La taille va encore prendre du charbon à Rozelay.

Pour la C.F.D.T., la prudence et la vigilance restent de mises.

Nous continuerons à intervenir à tous les niveaux, pour dire non à la fermeture de Rozelay, tant que la marche du Puits Darcy ne permet un avenir possible à la houillère.



■ C.G.E.E. ALSTHOM-MASSY (Essonne)

Elections C.E.

1^{er} collège : inscrits 478 - exprimés 317.

- C.F.D.T. : 94 (+ 4,62 %), 1 élu.
- C.G.T. : 222 (- 4,62 %), 2 élus.
- 2^{er} collège : inscrits 588 - exprimés 367.
 - C.F.D.T. : 187 (- 3,27 %), 2 élus.
 - C.G.C. : 66 (+ 3,94 %), —.
 - C.G.T. : 114 (- 0,67 %), 1 élu.
- 3^{er} collège : inscrits 352 - votants 207.
 - C.F.D.T. : 72 (+ 5,48 %), 1 élu.
 - C.G.C. : 124 (- 4,49 %), 1 élu.
 - C.G.T. : 11 (- 1,01 %).

■ COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE

● Etablissement du C.E.S.T.A.

Collège Cadres et Ingénieurs : inscrits 274 - exprimés 151.

- C.F.D.T. : 46 (+ 8,18 %), 1 siège (+ 1).
- C.F.T.C. : 30 (+ 0,59 %), —.
- C.G.C. : 70 (- 7,86 %), 2 sièges (- 1).
- F.O. : 5 (- 0,91 %), —.

Collège ouvrier Etam : inscrits 594 - exprimés 398.

- C.F.D.T. : 92 (+ 1,99 %), 1 siège.
- C.F.T.C. : 86 (- 6,09 %), 1 siège (- 1).

C.G.C. ne présentait pas de candidats cette année.

- F.O. : 101 (- 0,50 %), 2 sièges.
- Autonome : 119 (+ 14,76 %), 2 sièges (+ 1).

On peut noter que les Autonomes ont récupéré les voix de la C.G.C.

● Etablissement de Valhro-Marcoule

Collège cadres Ingénieurs :

- C.F.D.T. : 34 (26,78 %), 1 siège (+ 1).
- C.F.T.C. : 7 (5,51 %), —.
- C.G.C. : 64 (50,39 %), 1 siège (- 1).
- C.G.T. : 22 (17,32 %), —.

Collège ouvriers Etam :

- C.F.D.T. : 270 (36,50 %), 4 sièges.
- C.F.T.C. : 16 (2,16 %), —.
- C.G.C. : 8 (1,08 %), —.
- C.G.T. : 147 (19,86 %), 2 sièges.
- F.O. : 234 (31,62 %), 3 sièges.
- Autonomes : 65 (8,78 %), —.

Tous collèges confondus :

- C.F.D.T. : 35,06 % (+ 1,49 %).
- C.F.T.C. : 2,65 % (- 2,42 %).
- C.G.C. : 8,30 % (- 0,75 %).
- C.G.T. : 19,49 % (+ 2,95 %).
- F.O. : 26,99 % (- 0,42 %).
- Autonomes : 7,50 % (- 0,83 %).

■ FRAMATOME

Etablissement de St-Marcel.

1^{er} collège : inscrits 595 - exprimés 380.

- C.F.D.T. : 216, 4 élus (+ 1).
- C.G.T. : 161, 2 élus (- 1).

2^{er} collège : inscrits 536 - exprimés 299.

- C.F.D.T. : 247, 4 élus (+ 1).
- C.G.T. : —.
- F.O. : 51, 0 élus (- 1).

Etablissement Energie du Creusot.

Collège employés : inscrits 493 - exprimés 294.

- C.F.D.T. : 171, 2 élus.
- C.G.T. : 62, —.
- C.G.C. : 61, —.

Collège ouvriers : inscrits 1056 - exprimés 776.

- C.F.D.T. : 252, 1 élu.
- C.G.T. : 523, 4 élus.

■ SCHNEIDER JEUMONT RAIL

(Le Creusot)

1^{er} collège : inscrits 307 - exprimés 259.

- C.F.D.T. : 70, 1 élu.
- C.G.T. : 189, 4 élus.

2^{er} collège : inscrits 204 - exprimés 114.

- C.F.D.T. : 90, 3 élus.
- C.G.T. : 24, 1 élu.

■ MERLIN GERIN (Grenoble)

Elections D.P.

1^{er} collège :

- C.F.D.T. : 641 (+ 1,15 %).
- C.G.T. : 1385 (+ 0,23 %).
- F.O. : 355 (- 1,36 %).

2^{er} collège :

- C.F.D.T. : 1086 (+ 2,84 %).
- C.G.C.-C.F.T.C. : 736 (- 1,85 %).
- C.G.T. : 545 (+ 0,57 %).
- F.O. : 540 (- 1,41 %).

Tous collèges confondus :

- C.F.D.T. : 1727 = 32,6 % (+ 2,2 %), 27 sièges (+ 3).
- C.G.T. : 1930 = 36,44 % (- 0,19 %), 29 sièges (+ 1).

— C.G.C.-C.F.T.C. : 737 = 19,91 % (- 0,61 %), 12 sièges (+ 2).

— F.O. : 896 = 16,92 % (- 1,33 %), 12 sièges (- 2).

■ UNIMETAL

(Gandrange-Rombas)

Elections D.P.

— Avec 30,9 % la C.F.D.T. gagne 4,3 %.

— Avec 49,6 % la C.G.T. perd 1,9 %.

— Avec 10,7 % la C.G.C. perd 1,5 %.

— Avec 5,9 % la C.F.T.C. perd 1,4 %.

— Avec 3 % F.O. gagne 0,5 %.

■ SOLLAC

Elections D.P.

— Avec 42,9 % la C.F.D.T. gagne 6,9 %.

— Avec 31,9 % la C.G.T. perd 0,6 %.

— Avec 16,1 % la C.G.C. perd 1,5 %.

— Avec 3,7 % la C.F.T.C. perd 2,7 %.

— Avec 5,5 % F.O. perd 2,1 %.

SOMMAIRE

● QUEL AVENIR POUR LES MINEURS	2
● ÉDITORIAL: Spectateurs ou acteurs	3
● TUNISIE: L'intolérable répression	4
● AU PAYS DE L'APARTHEID	4-5
● CHARBONNAGES DE FRANCE: Faire des propositions	6
● REPÈRES	7
● PUITS ROZELAY A BLANZY: On continue l'exploitation !	7
● L'ÉCHO DES URNES	8